

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PRENEZ SOIN DE VOTRE SANTÉ !

Parce que vous êtes indispensable, le programme de prévention Transportez-Vous Bien* vous accompagne pour améliorer votre capital santé !



5 ACTIONS CLÉS POUR DÉMARRER



L'ENTRETIEN DE PRÉVENTION



L'AUTOÉVALUATION CARDIO



LE COACHING SOMMEIL



LE COACHING NUTRITION



LES FORMATIONS

Rendez-vous sur
transportezvousbien.fr

*inclus dans votre contrat prévoyance

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PAR



carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE PROGRAMME TRANSPORTEZ-VOUS BIEN C'EST QUOI ?

DES ACTIONS AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ
QUI VOUS GARANTISSENT DÈS AUJOURD'HUI,
DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES DEMAIN.

LE PROGRAMME AUQUEL VOUS AVEZ DROIT

En tant que salarié non-cadre d'une entreprise de la convention collective du transport, vous bénéficiez d'un contrat de prévoyance obligatoire. Pour mieux vous protéger, votre contrat s'est enrichi du programme Transportez-Vous Bien qui vous permet d'accéder à des actions de prévention santé (sans coût supplémentaire).



SITE INTERNET
TRANSPORTEZVOUSBIEN.FR



FACEBOOK
TRANSPORTEZVOUSBIEN



Réalisez des actions et déclarez-les dans votre espace client Carcept Prev ! **En plus de prendre soin de votre santé, vous cumulez des points de solidarité** que vous pourrez transformer en services d'accompagnement pour vous ou votre famille en cas de coup dur*.

*Arrêt de travail supérieur à 6 mois, affections longue durée - ALD, inaptitude à la conduite, invalidité, décès, décès du conjoint, maladie grave ou handicap d'un conjoint ou d'un enfant, etc.



RÉALISER ET DÉCLARER UNE ACTION TVB

- 1 Connectez-vous à votre espace client sur carcept-prev.fr
- 2 Cliquez sur la rubrique Point de solidarité / Transportez-Vous Bien
- 3 Découvrez les actions et les modalités d'inscription
- 4 Pour déclarer une action, cliquez sur l'action concernée puis sur **Déclarer cette action**
- 5 Suivez les instructions et fournissez le justificatif demandé



Carcept Prévoyance, agissant sous la marque Carcept Prev, en qualité de gestionnaire du fonds dédié au haut degré de solidarité institué par l'article 14 de l'Accord-cadre du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et des activités du déchet et l'accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire.

 **carcept prev**
ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL